

**Conseil économique et social**Distr. générale  
19 décembre 2023Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,  
de la planification et du développement économique**

Quarante-deuxième réunion

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions statutaires****Rapport sur la mise en œuvre du Programme  
d'action de Vienne en faveur des pays en  
développement sans littoral pour la décennie 2014-  
2024****I. Introduction**

1. Adopté en 2004, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 arrive à son terme. Il convient à présent de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme. Malgré les efforts louables déployés au cours de la dernière décennie, les pays en développement enclavés restent confrontés à des défis importants qui continuent d'entraver leur développement socioéconomique. En outre, sur les 16 pays en développement enclavés d'Afrique,<sup>1</sup> 13 sont toujours classés parmi les pays les moins avancés,<sup>2</sup> et aucun pays en développement enclavé d'Afrique n'est sorti de la catégorie des pays les moins avancés au cours de la dernière décennie.

2. De nombreux défis mondiaux, notamment des crises économiques, des conflits politiques et une pandémie mondiale, ont marqué la décennie 2014-2024. Parmi les événements importants survenus au cours de cette période figurent la pandémie de coronavirus (COVID-19) et les crises actuelles en Ukraine et à Gaza. Ces événements ont eu des répercussions négatives importantes pour l'Afrique, en freinant la croissance économique, en attisant l'inflation, en réduisant les investissements étrangers, en augmentant la vulnérabilité de la dette et l'insécurité alimentaire et, plus généralement, en freinant les progrès réalisés par les pays en développement enclavés, les pays de transit et les autres parties prenantes dans le cadre du Programme d'action de Vienne.

3. Outre les défis mondiaux, l'instabilité politique et l'extrémisme violent ont exercé des pressions supplémentaires sur les économies africaines,

---

\* E/ECA/COE/42/1.

<sup>1</sup> Botswana, Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Tchad et Zambie.



entravant encore davantage la mise en œuvre par les pays en développement africains enclavés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine.

4. Le présent rapport donne un aperçu de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en Afrique au cours de la dernière décennie. La première partie du rapport présente un résumé du développement socioéconomique dans les pays en développement sans littoral d'Afrique. Une vue d'ensemble plus détaillée est ensuite fournie sur les progrès réalisés en rapport avec les six priorités d'action prescrites dans le Programme d'action de Vienne. Enfin, nombre de conclusions sont tirées, et les parties prenantes concernées sont invitées à adopter un cadre succédant au Programme d'action de Vienne qui incarnera un engagement renouvelé à répondre aux besoins pressants des pays en développement sans littoral, conformément aux recommandations formulées dans le document final de la Réunion régionale africaine d'examen de haut niveau en prévision de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Gaborone en mai 2023.

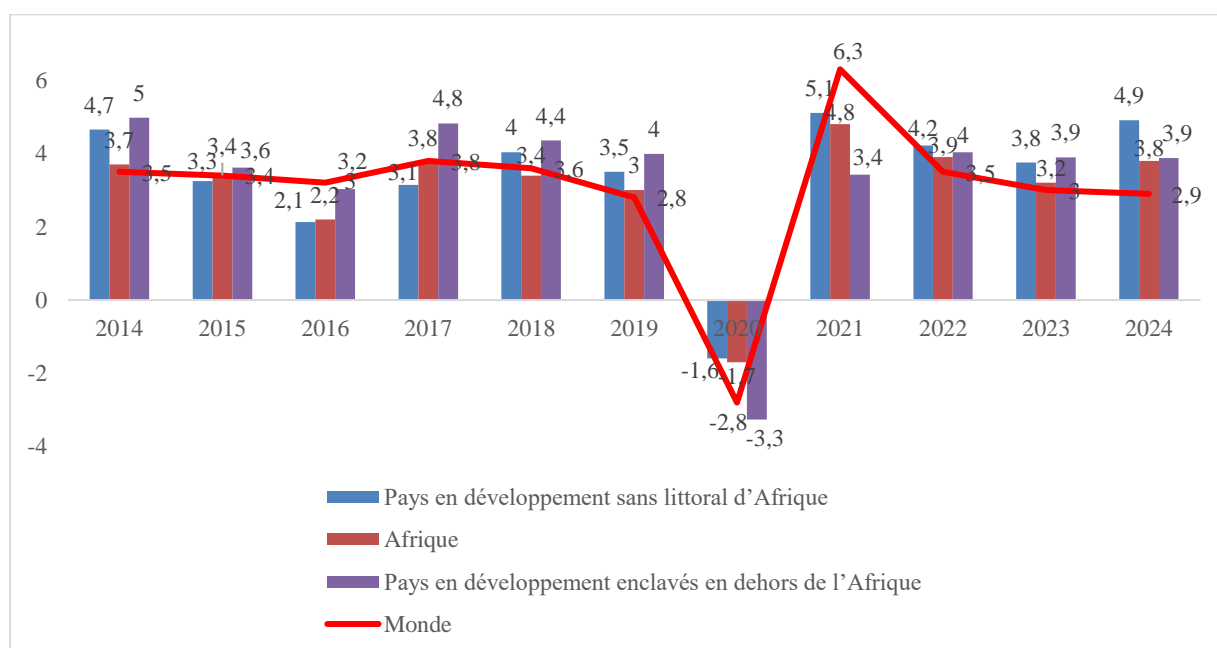
## II. Aperçu du développement socioéconomique des pays en développement sans littoral d'Afrique

5. Entre 2014 et 2019, juste avant la pandémie de COVID-19, les pays en développement africains enclavés ont enregistré une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel inférieure à celle des pays en développement enclavés d'autres régions du monde. Comme le montre la figure I, les pays en développement africains sans littoral ont toutefois enregistré une contraction relativement faible de leur PIB en 2020 (-1,6 %), au début de la pandémie de COVID-19, par rapport à la moyenne mondiale (-2,8 %), et se sont redressés depuis à un rythme plus rapide que les autres régions du monde, l'Afrique dans son ensemble et les pays en développement enclavés en dehors de l'Afrique.

Figure I

### Produit intérieur brut réel, 2014-2024

(variation en pourcentage d'année en année)



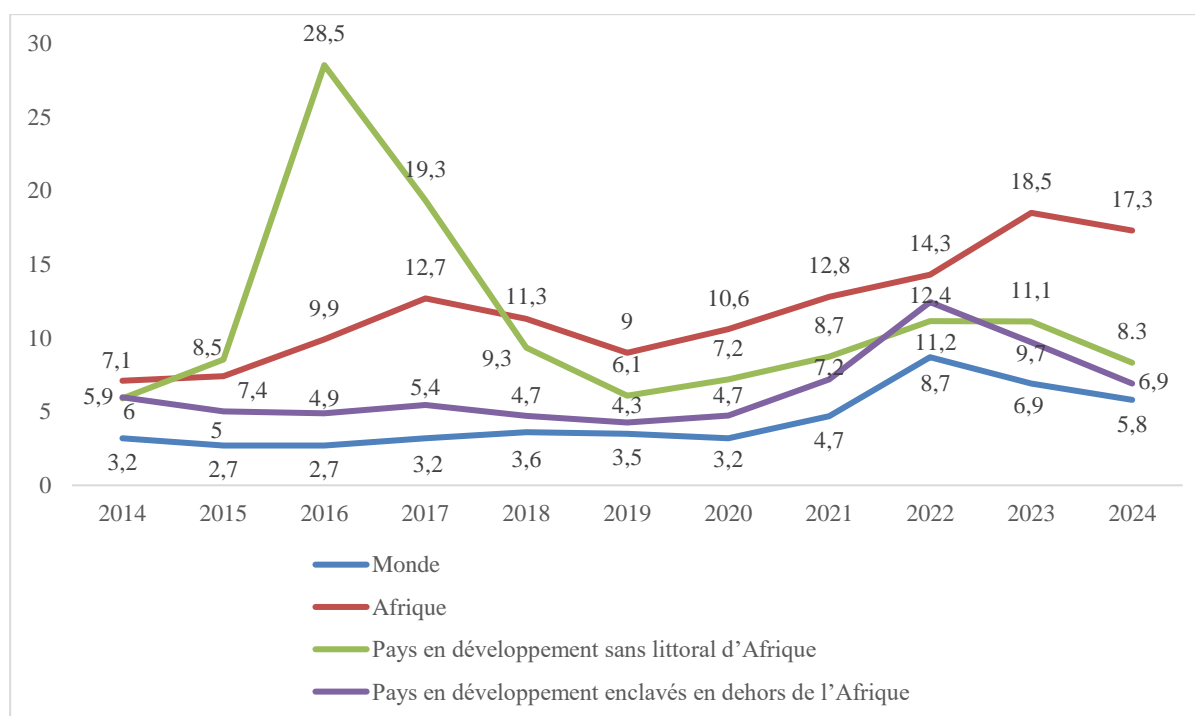
Source : CEA, sur la base des données du Fonds monétaire international (FMI), «Real GDP growth», base de données DataMapper. Disponible à l'adresse [www.imf.org/external/datamapper/NGDP\\_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOORLD](http://www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOORLD) (consulté le 21 décembre 2023).

6. Comme le montre la figure II, les taux d'inflation dans les pays en développement sans littoral d'Afrique ont été plus élevés ces dernières années que dans les pays en développement enclavés d'autres régions du monde et que la moyenne mondiale. Toutefois, depuis 2018, les taux d'inflation dans les pays en développement sans littoral d'Afrique ont toujours été inférieurs aux taux d'inflation moyens de l'Afrique dans son ensemble et devraient rester inférieurs à la moyenne africaine en 2023 et 2024. Malgré cette tendance, certains pays africains les moins avancés ont enregistré des taux d'inflation parmi les plus élevés du continent ces dernières années. Entre 2014 et 2022, le Zimbabwe a enregistré le taux d'inflation le plus élevé parmi les pays en développement enclavés d'Afrique, suivi du Soudan du Sud et de l'Éthiopie.

Figure II

**Taux d'inflation, 2014-2024**

(variation en pourcentage des prix moyens à la consommation, d'une année sur l'autre)



Source : CEA, sur la base des données du FMI, « Taux d'inflation, prix moyens à la consommation », base de données DataMapper. Disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL.ZG> (Consultée le 21 décembre 2023).

Note : Compte tenu des taux d'inflation extrêmement élevés enregistrés au Zimbabwe ces dernières années, qui fausseraient considérablement les données sur l'inflation moyenne dans l'ensemble des pays en développement enclavés d'Afrique, les données de ce pays sont exclues de la figure ci-dessus.

7. L'instabilité politique continue d'entraver les progrès sur les six priorités du Programme d'action de Vienne. Entre 2014 et 2022, l'Afrique dans son ensemble a connu le plus grand nombre de coups d'État réussis (14) et de tentatives de coups d'État (9) de toutes les régions du monde<sup>3</sup>. Les pays en développement sans littoral ont connu neuf coups d'État et quatre tentatives de coup d'État au cours de cette période<sup>4</sup>. En outre, la sous-région du Sahel a connu

<sup>3</sup> Center for Systemic Peace, «Integrated Network for Societal Conflict Research data page». Disponible à l'adresse suivante : [www.systemicpeace.org/inscrdata.html](http://www.systemicpeace.org/inscrdata.html).

<sup>4</sup> Ibid.

une activité terroriste importante, principalement dans les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Quelque 71 % de tous les attentats terroristes perpétrés dans le monde en 2022 ont eu lieu dans ces trois pays qui, ces dernières années, ont toujours figuré parmi les dix pays les plus touchés par le terrorisme<sup>5</sup>.

8. La pandémie mondiale de COVID-19 a également eu un impact dévastateur sur l'Afrique, avec plus de 9 millions de cas signalés et 175 443 décès<sup>6</sup>. Toutefois, le nombre réel de morts est probablement beaucoup plus élevé, en raison de l'interruption des services de santé pendant la pandémie<sup>7</sup>. La forte dépendance du continent africain à l'égard des médicaments et des vaccins importés est apparue clairement au cours de la pandémie, soulignant le besoin urgent d'améliorer la résilience des systèmes de santé africains. À cette fin, en 2019, la CEA et ses partenaires ont lancé une initiative pharmaceutique ancrée sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans 10 pays pilotes, en mettant l'accent sur la mise en commun des achats, la production locale et l'harmonisation des normes réglementaires pour les médicaments. Deux États africains en développement enclavés, l'Éthiopie et le Rwanda, participent à l'initiative.

9. Malgré les défis auxquels elle est confrontée, l'Afrique a considérablement amélioré ses résultats en matière de santé au cours des dernières années. L'espérance de vie à la naissance est passée de 46 ans en 2000 à 64,5 ans en 2019<sup>8</sup>. La mortalité infantile a diminué, passant de 81 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 41,6 décès en 2020<sup>9</sup>. Le taux global de mortalité maternelle en Afrique a diminué de 597 à 531 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2014 et 2020<sup>10</sup>. La couverture des services de santé essentiels s'est améliorée, passant de 24 % en 2000 à 46 % en 2019<sup>11</sup>. Cependant, si la plupart des pays africains en développement sans littoral ont vu leur taux de mortalité maternelle diminuer entre 2014 et 2019, ce taux a augmenté en 2020 au Botswana, au Burundi, en Eswatini, au Malawi, au Mali, au Niger, au Tchad et au Zimbabwe, en partie à cause de l'impact de la pandémie de COVID-19<sup>12</sup>.

10. Malgré l'amélioration générale des résultats en matière de santé en Afrique, il subsiste d'importantes disparités dans ce domaine, notamment entre les pays en développement sans littoral d'Afrique. Le Lesotho, la République centrafricaine, l'Eswatini, le Tchad et le Zimbabwe sont les pays africains en développement sans littoral où l'espérance de vie à la naissance est la plus faible, avec respectivement 50,7, 53,1, 57,7, 59,6 et 60,7 ans. En outre, le Soudan du Sud, le Tchad, la République centrafricaine et le Lesotho figurent parmi les pays africains affichant les taux de mortalité maternelle les plus élevés, soit respectivement 1 223, 1 063, 835 et 566 décès pour 100 000 naissances vivantes. Ces chiffres sont bien supérieurs à la cible 3.1 des objectifs

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Tableau de bord de l'OMS sur le coronavirus (COVID-19) ». Disponible à l'adresse : <https://covid19.who.int/mapFilter=deaths> (consulté le 21 décembre 2023).

<sup>7</sup> Voir OMS, World Health Statistics 2017 : Monitoring Health for the SDGs, Sustainable Development Goals (Statistiques sanitaires mondiales 2023 : surveiller la santé pour les objectifs de développement durable) (Genève, OMS, 2023).

<sup>8</sup> OMS, Bureau régional pour l'Afrique, *Suivi de la couverture sanitaire universelle dans la Région africaine de l'OMS, 2022* (Brazzaville, OMS, 2022).

<sup>9</sup> OMS, Bureau régional pour l'Afrique, Atlas des statistiques sanitaires africaines 2022 : analyse de la situation sanitaire de la Région africaine - Profils de pays (Brazzaville, OMS, 2022).

<sup>10</sup> OMS, « Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) », base de données de l'Observatoire mondial de la santé. Disponible à l'adresse [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/maternal-mortality-ratio-\(per-100-000-live-births\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/maternal-mortality-ratio-(per-100-000-live-births)) (consulté le 13 novembre 2023).

<sup>11</sup> OMS, *Suivi de la couverture sanitaire universelle dans la Région africaine de l'OMS*.

<sup>12</sup> OMS, « Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) », base de données de l'Observatoire mondial de la santé. Disponible à l'adresse [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/maternal-mortality-ratio-\(per-100-000-live-births\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/maternal-mortality-ratio-(per-100-000-live-births)) (consulté le 13 novembre 2023).

de développement durable, à savoir réduire le taux mondial de mortalité maternelle à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030<sup>13</sup>. La République centrafricaine, le Tchad, le Soudan du Sud, le Mali et le Niger figurent parmi les 10 pays ayant les taux de mortalité infantile les plus élevés du continent, avec respectivement 75,4, 66,0, 63,8, 61,6 et 59,5 décès pour 1 000 naissances vivantes<sup>14</sup>. Pour remédier à ces disparités, il faudra continuer à investir dans les infrastructures de santé publique, renforcer les systèmes de santé et s'efforcer de promouvoir un accès équitable aux soins de santé pour tous les Africains.

11. La CEA poursuivra ses efforts pour veiller à ce que les intérêts des pays africains en développement sans littoral et les défis particuliers auxquels ils sont confrontés soient pris en compte dans le cadre envisagé pour succéder au Programme d'action de Vienne, dont les détails seront finalisés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra à Kigali en 2024. À cette fin, la CEA, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé la réunion d'examen régional de haut niveau pour l'Afrique en préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Le document final de la réunion, qui s'est tenue au Botswana en mai 2023, façonnera et alimentera les débats à la troisième Conférence des Nations Unies.

### **III. État d'avancement de la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne**

#### **A. Questions fondamentales de la politique en matière de transit**

12. Le Programme d'action de Vienne souligne le rôle important que jouent la liberté de transit et les facilités de transit dans l'intégration des pays en développement enclavés dans le système commercial mondial. Le Programme d'action de Vienne appelle à la simplification et à la normalisation des règles et de la documentation, ainsi qu'à la mise en œuvre intégrale et effective des conventions internationales régissant le transport et le transit et de tous les accords bilatéraux et régionaux, qui sont essentiels pour relever les défis du commerce transfrontalier et résoudre les problèmes de transport qui en découlent.

13. Dans une étude réalisée en 2021, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont constaté que, dans l'ensemble, les systèmes de transit régionaux ont permis de réduire les coûts administratifs et financiers supportés par les opérateurs économiques dans le cadre des opérations de transit. La mise en place de ces systèmes en Afrique est toutefois entravée par un manque de volonté politique, des mécanismes de mise en œuvre médiocres, des systèmes d'information insuffisants pour rapprocher les documents d'entrée et de sortie, de longues procédures d'initiation du transit dans les pays d'origine, des retards excessifs dans l'émission des obligations régionales et l'utilisation fréquente de convois pour escorter les véhicules en transit<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> OMS, « Taux de mortalité infantile (entre la naissance et 11 mois pour 1 000 naissances vivantes) », base de données de l'Observatoire mondial de la santé. Disponible à l'adresse [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/infant-mortality-rate-\(probability-of-dying-between-birth-and-age-1-per-1000-live-births\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/infant-mortality-rate-(probability-of-dying-between-birth-and-age-1-per-1000-live-births)) (consulté le 13 novembre 2023).

<sup>15</sup> CEA, Identifier les produits et les chaînes de valeur prioritaires pour l'harmonisation des normes en Afrique : étude technique (Addis-Abeba, CEA, 2020).

14. Les pays en développement sans littoral bénéficieront également du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, qui a été adopté en 2018. Une libre circulation intra-africaine des personnes renforcée et bien gérée améliorera les perspectives de développement des pays africains en développement enclavés, en facilitant l'échange de compétences, de connaissances et d'expertise. En août 2023, 11 des 16 pays africains en développement sans littoral avaient signé le protocole, dont 3 (Mali, Niger et Rwanda) l'avaient également ratifié<sup>16</sup>. Depuis mars 2023, il n'y a pas eu d'autres ratifications, alors que 11 ratifications supplémentaires sont nécessaires pour que le protocole entre en vigueur.

15. La CEA continue de travailler avec diverses parties prenantes pour encourager ses membres à ratifier le protocole et les aider à le mettre en œuvre par la suite.

## B. Développement et entretien des infrastructures

16. Le déficit d'infrastructures en Afrique est un obstacle majeur au développement économique des États africains, et des pays en développement sans littoral en particulier. Les infrastructures de transport sont inégales sur le continent, certaines sous-régions étant suréquipées et d'autres, sous-développées<sup>17</sup>. Bien que des investissements de l'ordre de 130 à 170 milliards de dollars soient nécessaires chaque année pour combler le déficit d'infrastructures du continent, l'Afrique est confrontée à un déficit de financement de l'ordre de 68 à 108 milliards de dollars<sup>18</sup>. Bien que les pays en développement sans littoral aient réalisé des progrès considérables en matière d'expansion et de modernisation des infrastructures de transport, ils continuent de manquer d'infrastructures physiques adéquates dans le domaine du transport ferroviaire, du transport routier, des ports secs, des voies de navigation intérieures, des pipelines et du transport aérien.

17. Si le transport routier est le principal mode de transport en Afrique, avec 90 % des passagers et 80 % des marchandises<sup>19</sup>, quelque 53 % des routes africaines ne sont pas asphaltées, ce qui limite l'accès de nombreux Africains aux équipements de base et aux opportunités économiques<sup>20</sup>. Moins de la moitié de la population rurale du continent a accès à une route praticable en toute saison<sup>21</sup>. En outre, les routes endommagées peuvent réduire la vitesse de circulation de 100 à 60 kilomètres par heure, ce qui aggrave les embouteillages et augmente le nombre d'accidents de la route<sup>22</sup>. La densité moyenne des routes revêtues dans les pays en développement africains sans littoral est de 10,59 km

<sup>16</sup> Union africaine, « Liste des pays qui ont signé, ratifié/adhéré au protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement », disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-sl-PROTOCOL TO THE TREATY ESTABLISHING THE AFRICAN ECONOMIC COMMUNITY RELATING TO FREE MOVEMENT OF PERSONS-1.pdf>.

<sup>17</sup> Graff Tilman, *Spatial Inefficiencies in Africa's Trade Network*, (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2019).

<sup>18</sup> Groupe de la Banque africaine de développement, « *Africa's infrastructure : Great potential but little impact on inclusive growth* » in *Africa's Infrastructure* (Abidjan, Groupe de la Banque africaine de développement, 2018).

<sup>19</sup> Nations Unies, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Améliorer la connectivité pour les pays en développement sans littoral et mettre en place des infrastructures pour soutenir les progrès vers la réalisation des ODD*.

<sup>20</sup> Banque africaine de développement 2014, *Tracking Africa's Progress in Figures* (Suivi des progrès de l'Afrique en chiffres). Disponible à l'adresse suivante : [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Tracking\\_Africa%20%80%99s\\_Progress\\_in\\_Figures\\_-\\_Infrastructure\\_Development.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Tracking_Africa%20%80%99s_Progress_in_Figures_-_Infrastructure_Development.pdf).

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Ibid.

pour 1 000 km<sup>2</sup>, soit près de la moitié de la moyenne de l'ensemble des pays en développement sans littoral (24,66 km pour 1 000 km<sup>2</sup>)<sup>23</sup>. Au cours de la dernière décennie, de nombreux projets d'infrastructures routières clés ont été mis en œuvre dans les pays en développement sans littoral d'Afrique. Il s'agit notamment du pont de Kazungula, qui a été ouvert à la circulation en mai 2021 et qui relie la Zambie et le Botswana<sup>24</sup>, du corridor routier Mombasa-Nairobi-Addis-Abeba, qui relie l'Éthiopie et le Kenya<sup>25</sup>, et du corridor multimodal Nord-Sud, qui va de Dar es-Salaam en Tanzanie à Durban en Afrique du Sud, en passant par le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana. Le corridor Nord-Sud est devenu le corridor de transport le plus fréquenté d'Afrique australe, avec un volume de marchandises transportées estimé à 40 milliards de dollars par an<sup>26</sup>. En 2022 et 2023, la CEA a mis au point une méthode d'évaluation des routes pour soutenir la gestion des routes en Afrique. En utilisant la technologie du système d'information géographique et l'intelligence artificielle pour évaluer à distance l'état des routes continentales et sous-régionales, la méthode facilite les efforts visant à surveiller régulièrement les routes africaines et à faire des recommandations en temps opportun, que les routes évaluées soient situées dans des zones éloignées ou peu sûres. La CEA, en collaboration avec le ministère des transports de l'Éthiopie, a également publié un rapport intitulé *Gap Assessment of Logistics Digitalization in Ethiopia*<sup>27</sup> dans le but d'approfondir la compréhension de la numérisation dans le secteur de la logistique et de fournir des recommandations dans ce domaine. La CEA continue également de soutenir l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud pour faciliter la mise en place du corridor Port de Lamu - Soudan du Sud - Éthiopie, qui offrira à l'Éthiopie et au Soudan du Sud une voie de rechange pour se connecter à l'océan Indien et aux réseaux de transport maritime.

18. Le transport ferroviaire est le deuxième mode de transport du continent. Le réseau ferroviaire africain reste toutefois relativement peu développé et la plupart des lignes de chemin de fer en Afrique ont été construites par les compagnies minières pendant la période coloniale pour relier les mines et les sites d'autres ressources naturelles aux ports<sup>28</sup>. L'Afrique représente moins de 90 000 kilomètres de voies ferrées, soit moins de 5 % du réseau ferroviaire mondial<sup>29</sup>. En outre, la plupart des chemins de fer africains fonctionnent à une vitesse de 30 à 35 kilomètres par heure seulement, et les réseaux de chemin de fer africains sont peu interconnectés, en raison de normes techniques divergentes<sup>30</sup>. Presque aucune amélioration n'a été apportée aux réseaux de chemin de fer dans les pays en développement sans littoral d'Afrique pendant la période de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Alors que l'Eswatini, le Malawi et le Zimbabwe présentent la plus forte densité ferroviaire parmi les pays en développement africains sans littoral, le Burundi, le Lesotho, le Niger, la République centrafricaine et le Tchad ne sont toujours pas reliés au

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Groupe de la Banque africaine de développement, «Kazungula Bridge Project to expand regional integration and trade across southern Africa», 18 mai 2021.

<sup>25</sup> Groupe de la Banque africaine de développement, « Multinational - Projet de développement du corridor routier Mombasa - Nairobi - Addis-Abeba Phase II - Rapport d'achèvement du projet », 13 décembre 2019. Disponible à l'adresse suivante : [www.afdb.org/en/documents/multinational-mombasa-nairobi-addis-ababa-road-corridor-development-project-phase-ii-project-completion-report](http://www.afdb.org/en/documents/multinational-mombasa-nairobi-addis-ababa-road-corridor-development-project-phase-ii-project-completion-report).

<sup>26</sup> Agence de développement de l'Union africaine-*Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) : Premier rapport décennal de mise en œuvre* (Agence de développement de l'Union africaine, 2023).

<sup>27</sup> CEA et ministère des transports de l'Éthiopie, *Gap Assessment of Logistics Digitalization in Ethiopia* (Addis-Abeba, 2022). Disponible à l'adresse : <https://repository.uneca.org/handle/10855/49382> (en anglais).

<sup>28</sup> Export-Import Bank of India, «Connecting Africa : role of transport infrastructure», document de travail n° 72 (mars 2018).

<sup>29</sup> Union internationale des chemins de fer, «A new lease of life for African rail : destination 2040» (février 2014).

<sup>30</sup> Export-Import Bank of India, «Connecting Africa : role of transport infrastructure».

réseau ferroviaire<sup>31</sup>. Toutefois, l'achèvement et la modernisation du chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti et du chemin de fer à écartement standard Mombasa-Nairobi-Naivasha sont potentiellement porteurs de transformation. L'amélioration des infrastructures ferroviaires en Afrique pourrait avoir un impact positif significatif sur les pays en développement africains enclavés, en facilitant le transport efficace d'un grand nombre de passagers et de volumes plus importants de marchandises à un coût relativement faible, en réduisant l'encombrement des routes et en améliorant la sécurité. L'électrification des chemins de fer africains favoriserait davantage la durabilité environnementale<sup>32</sup>. Afin de promouvoir le développement des chemins de fer en Afrique, la CEA, en collaboration avec le Rail Working Group, continue d'encourager la ratification par les pays africains du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.

19. Certains pays africains en développement enclavés, dont le Burundi, la République centrafricaine, le Rwanda et l'Ouganda, disposent de voies navigables. Toutefois, cinq pays en développement sans littoral (à savoir Botswana, Burkina Faso, Eswatini, Éthiopie et Lesotho) n'en disposent pas. Les ports secs aussi jouent un rôle important dans l'amélioration des performances logistiques des pays en développement sans littoral, la réduction des coûts logistiques du commerce et la promotion de l'intermodalité. Près de la moitié des pays en développement africains sans littoral disposent de ports secs (Burundi, Eswatini, Éthiopie, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe)<sup>33</sup>.

20. L'Afrique représente 17 % de la population mondiale, mais seulement 2,1 % de l'activité totale du transport aérien (fret et passagers confondus)<sup>34</sup>. Bien que la pandémie de COVID-19 ait eu un impact négatif significatif sur l'industrie de l'aviation en Afrique, le transport aérien sur le continent s'est régulièrement rétabli dans la période post-pandémique, le fret aérien se situant à 31,4 % des niveaux de 2019 et les voyages aériens à 93 % des niveaux de 2019 en 2023. Le potentiel de croissance de l'industrie du transport aérien en Afrique est considérable. Ethiopian Airlines, le transporteur national du plus grand pays en développement sans littoral du continent en termes de population, continue de jouer un rôle particulièrement important. Le Marché unique du transport aérien en Afrique, lancé en 2018, pousse à la libéralisation du ciel par la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. En novembre 2023, 34 États faisaient partie du Marché unique du transport aérien africain, dont 11 pays en développement sans littoral (Botswana, Burkina Faso, Eswatini, Éthiopie, Lesotho, Mali, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Tchad et Zimbabwe).

21. Les pannes d'électricité et les délestages, qui perturbent l'activité commerciale et réduisent les bénéfices des entreprises, diminuent le PIB annuel de l'Afrique d'environ 2 %<sup>35</sup>. L'accès à une énergie fiable, abordable et durable est vital pour le développement économique, l'industrialisation, la croissance de la productivité et le développement humain, y compris la réalisation de la quasi-totalité des objectifs de développement durable. Bien que le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, soit passé de 38,5 % en 2014 à 50,5 % en 2021<sup>36</sup>, plus de 80 % de la

<sup>31</sup> Nations Unies, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Améliorer la connectivité pour les pays en développement sans littoral*.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Association du transport aérien international, « IATA's 'Focus Africa' to strengthen aviation's contribution to African development », 3 avril 2023.

<sup>35</sup> Voir Agence internationale pour les énergies renouvelables, *Africa 2030: Roadmap for a Renewable Energy Future* (Abou Dhabi, 2015).

<sup>36</sup> Banque mondiale, « Accès à l'électricité (% de la population) », base de données DataBank. Disponible



population mondiale n'ayant pas accès à l'électricité vit en Afrique subsaharienne.<sup>37</sup> Les pays africains en développement sans littoral ont réalisé des progrès significatifs dans l'élargissement de l'accès à l'électricité, le Rwanda, l'Eswatini, le Lesotho, l'Ouganda, l'Éthiopie et le Mali enregistrant, par ordre décroissant, les augmentations les plus importantes entre 2010 et 2021<sup>38</sup>. Toutefois, moins de 20 % de la population du Burkina Faso, du Burundi, de la République centrafricaine, du Tchad, du Malawi, du Niger et du Soudan du Sud avait accès à l'électricité en 2021<sup>39</sup>.

22. Bien que le continent abrite 17 % de la population mondiale, les émissions de combustibles fossiles de l'Afrique ne représentaient que 3,6 % du total mondial en 2017. En outre, si l'on exclut des calculs les plus gros émetteurs du continent, à savoir l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud, le continent n'a représenté que 1 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone cette année-là<sup>40</sup>. Seulement 20 % de la capacité totale de production d'électricité installée sur le continent en 2019 était basée sur des sources renouvelables, l'hydroélectricité représentant la plus grande part de la capacité installée d'énergie renouvelable. En outre, 45 % de la demande d'énergie primaire du continent en 2018 a été satisfaite par la biomasse<sup>41</sup>, principalement par la combustion de bois de chauffage et de charbon de bois pour la cuisson des aliments, ce qui peut avoir un impact négatif grave sur la santé humaine. La part des énergies renouvelables modernes dans la consommation totale d'énergie finale dans l'ensemble de l'Afrique a légèrement diminué, passant de 8,9 % en 2014 à 8,8 % en 2019<sup>42</sup>. La part a également diminué dans les pays en développement sans littoral d'Afrique au cours de la même période, passant de 11,6 % en 2014 à 10,7 % en 2019<sup>43</sup>. Pour soutenir les efforts tendant à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique total, la CEA et ses partenaires ont élaboré un plan d'action continental africain pour l'économie circulaire pour la période 2024 à 2034, dans lequel ils définissent des objectifs et des actions visant à faciliter l'élaboration d'un système continental d'éco-étiquetage, l'adoption d'incitations fiscales pour encourager l'utilisation de matériaux recyclés, la normalisation des produits, la prestation de cours de formation sur les moyens d'établir une économie circulaire et l'harmonisation des politiques liées au commerce qui favorisent le transfert des déchets, des biens de seconde main et des biens destinés à la rénovation et à la refabrication vers des installations régionales de recyclage ou de refabrication.

23. L'Afrique a fait des progrès remarquables dans l'élargissement de l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC). En 2014, seuls 13,5 % des Africains utilisaient l'Internet, contre 39,7 % en 2022. Toutefois, ce chiffre est encore bien inférieur à la moyenne mondiale de 66 % en 2022<sup>44</sup>. Parmi les pays en développement sans littoral d'Afrique, le Botswana, l'Eswatini et le Lesotho sont les seuls à compter plus d'utilisateurs de l'Internet que la moyenne continentale en 2021. Tous les autres pays africains en développement sans littoral comptaient moins d'utilisateurs que la

sur [data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS](https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS) (consulté le 13 novembre 2023).

<sup>37</sup> Agence internationale de l'énergie et autres, *Tracking SDG7: The Energy Progress Report 2023* (Washington, D.C., Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale, 2023).

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Banque mondiale, « Accès à l'électricité (% de la population) », base de données DataBank. Disponible sur [data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS](https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS) (consulté le 13 novembre 2023).

<sup>40</sup> Banque de développement KfW et autres, *The Renewable Energy Transition in Africa: Powering Access, Resilience and Prosperity* (Francfort-sur-le-Main, septembre 2020).

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Agence internationale de l'énergie, « Share of modern renewables ». Disponible à l'adresse suivante : [www.iea.org/reports/sdg7-data-and-projections/modern-renewables](https://www.iea.org/reports/sdg7-data-and-projections/modern-renewables).

<sup>43</sup> Ibid.

<sup>44</sup> Union internationale des télécommunications (UIT), « Statistiques ». Disponibles (en anglais) à l'adresse : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

moyenne continentale. La pénétration de la téléphonie mobile en Afrique a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 886 millions d'abonnements en 2014 à 1,2 milliard d'abonnements en 2022, tandis que le nombre d'abonnements de téléphonie mobile dans les pays africains en développement sans littoral est passé de 149 millions à 215 millions au cours de la même période. En outre, les pays africains en développement sans littoral ont enregistré une forte augmentation du nombre d'abonnements au haut débit mobile actif, qui est passé de 28 millions en 2014 à 116 millions en 2022<sup>45</sup>.

24. En 2022, l'Afrique était la région du monde où les frais de services TIC étaient les moins abordables<sup>46</sup>. Les prix élevés des TIC continuent d'empêcher les pays africains en développement sans littoral de profiter pleinement de l'économie numérique par le biais du commerce électronique, de l'administration en ligne et de la finance numérique.

25. La CEA a mené un certain nombre d'études et dispensé des cours de formation sur l'intégration réglementaire du commerce numérique dans neuf pays, dont quatre pays en développement sans littoral, à savoir le Malawi, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe, le but étant d'aider ses membres à traiter les questions liées au commerce numérique, y compris les négociations sur le commerce électronique dans le contexte de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. L'harmonisation des réglementations relatives au commerce numérique sera cruciale pour les efforts visant à développer des systèmes de paiement instantané. Cinq pays africains en développement sans littoral, à savoir l'Éthiopie, le Malawi, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe, ont lancé des systèmes nationaux de paiement instantané, tandis que sept autres ont mis en place des systèmes au niveau sous-régional<sup>47</sup>. La mise en place de systèmes de paiement transfrontaliers inclusifs est essentielle, car elle soutiendra la mise en œuvre du commerce numérique, comme l'exige l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et favorisera une plus grande inclusion financière.

### C. Commerce international et facilitation du commerce

26. Au cours de la période de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, les pays africains en développement sans littoral sont restés des acteurs marginaux du commerce régional et mondial, représentant en moyenne seulement 0,2 % des exportations mondiales de marchandises et 0,3 % des importations mondiales de marchandises. Au cours de la même période, les pays en développement enclavés hors d'Afrique ont représenté en moyenne 0,7 % des exportations mondiales de marchandises et 0,7 % des importations mondiales de marchandises. Comme le montre la figure III, la part du commerce mondial représentée par les deux groupes de pays est restée relativement stable au cours de la période de mise en œuvre.

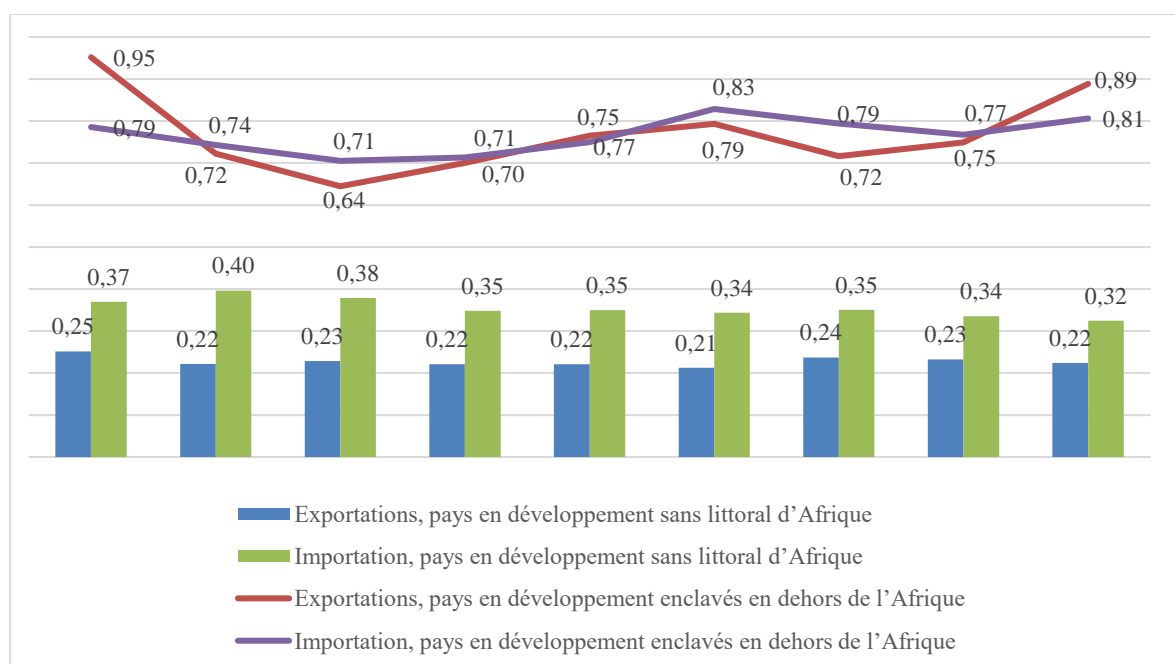
---

<sup>45</sup> UIT, base de données DataHub. Disponible à l'adresse <https://datahub.itu.int/> (consulté le 10 novembre 2023).

<sup>46</sup> UIT, «The affordability of ITU services 2022», Policy brief (avril 2023). Disponible à l'adresse suivante : [www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/prices2022/ITU\\_Price\\_Brief\\_2022.pdf](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/prices2022/ITU_Price_Brief_2022.pdf).

<sup>47</sup> AfricaNenda, Banque mondiale et CEA, The State of Inclusive Instant Payment Systems in Africa : SIIPS 2023 (Nairobi, 2023).

Figure III  
**Exportations et importations de marchandises par les pays en développement sans littoral africains et non africains**  
 (exprimé en pourcentage des exportations et importations mondiales)

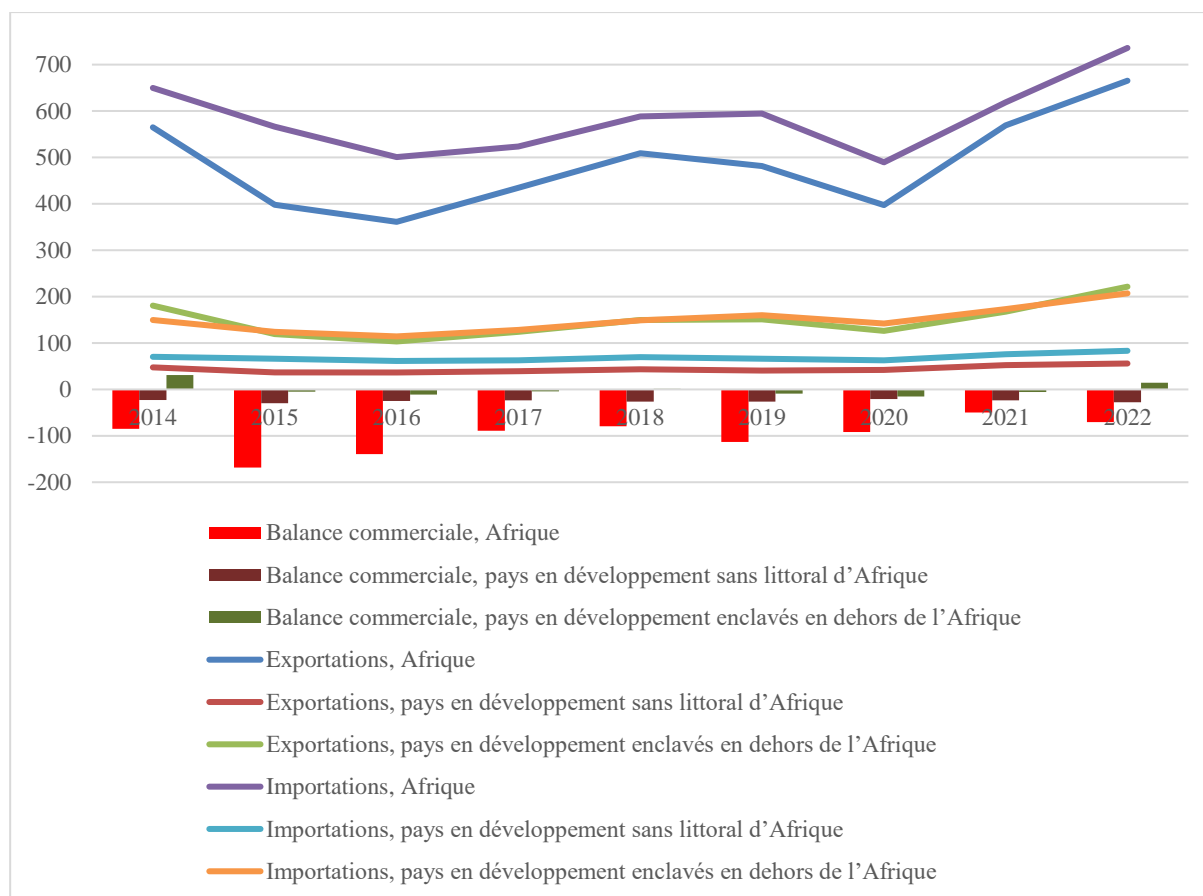


Source : Calculs de la CEA à partir des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (base de données UNCTADStat). Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/> (consulté le 13 novembre 2023).

Note : Certaines données pour 2021 et 2022 sont des prévisions initiales.

27. Comme le montre la figure IV, suivant la tendance continentale, la balance commerciale des pays en développement sans littoral d'Afrique est restée négative entre 2014 et 2022. Le déficit commercial persistant de ces pays reflète leur dépendance continue à l'égard des exportations de produits de base à faible valeur ajoutée et des importations de produits manufacturés à forte valeur ajoutée. Les économies des pays africains en développement sans littoral semblent se remettre de la pandémie de COVID-19, leurs exportations passant de 42 milliards de dollars en 2020 à 56 milliards de dollars en 2022 et leurs importations de 63 milliards de dollars à 83 milliards de dollars au cours de la même période. À l'avenir, les perspectives commerciales des pays en développement africains enclavés, et des pays africains en général, dépendront de leur capacité à résister aux chocs liés à la pandémie de COVID-19, à la guerre en Ukraine, à la guerre entre Israël et le Hamas et aux répercussions négatives des changements climatiques.

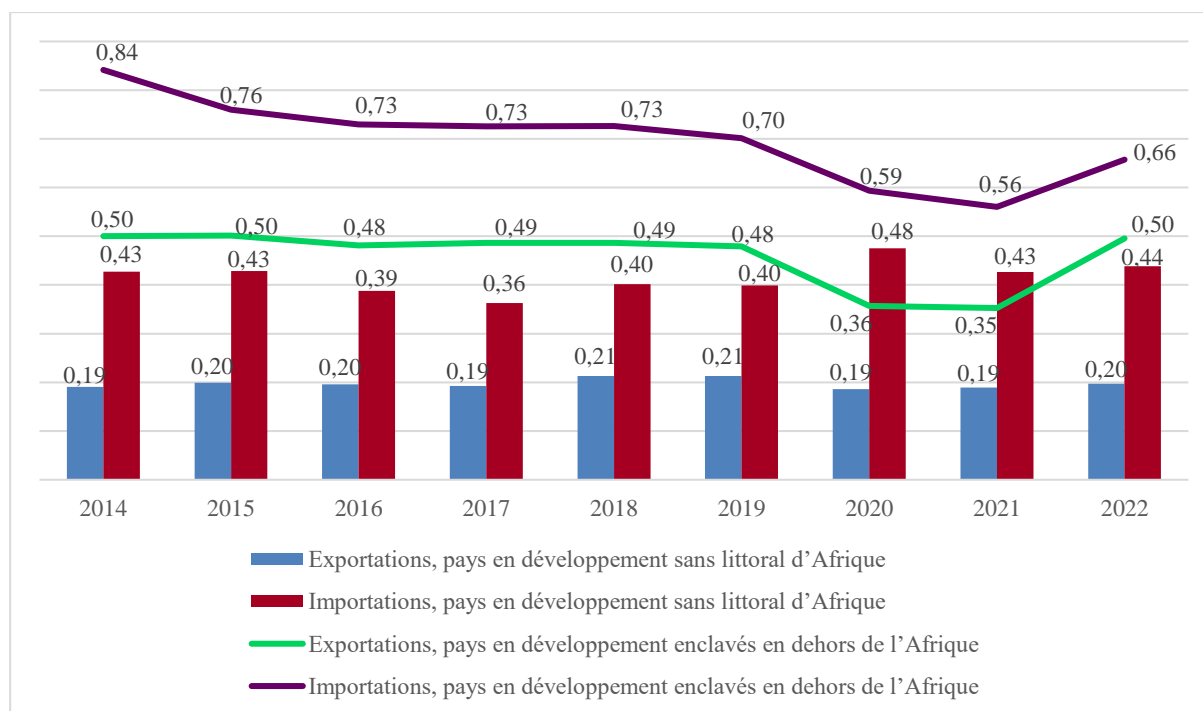
Figure IV  
**Statistiques du commerce de marchandises pour l'ensemble de l'Afrique, les pays en développement sans littoral d'Afrique et ceux hors d'Afrique**  
 (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : CEA, sur la base de données de la CNUCED, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/> (consulté le 13 novembre 2023).

28. Comme le montre la figure V, entre 2014 et 2022, le commerce des services des pays africains en développement sans littoral a été extrêmement faible, ne représentant que 0,2 % des exportations mondiales de services et 0,4 % des importations mondiales de services. Les pays en développement enclavés hors d'Afrique ont connu une baisse plus marquée de leurs exportations et importations de services que les pays en développement sans littoral d'Afrique en 2020 et 2021, mais leur commerce de services s'est redressé, se rapprochant des niveaux d'avant la pandémie en 2022.

Figure V  
**Exportations et importations de services par les pays en développement sans littoral d'Afrique et par les pays en développement sans littoral hors d'Afrique**  
 (en pourcentage du total du commerce mondial des services)



Source : CEA, sur la base de données de la CNUCED, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/> (consulté le 13 novembre 2023).

#### Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce

29. Au 7 novembre 2023, 14 pays africains en développement sans littoral et 16 pays de transit avaient ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Éthiopie et le Soudan du Sud ne peuvent pas devenir parties à l'Accord, car ils n'ont pas encore adhéré à l'OMC. Le taux moyen de mise en œuvre des engagements prescrits dans l'Accord était de 52,3 % pour l'ensemble de l'Afrique et de 50,7 % pour les pays en développement africains sans littoral (contre 46,7 % et 44,1 %, respectivement, en novembre 2022), ce qui souligne la ferme volonté des pays en développement africains sans littoral de mettre en œuvre les dispositions de l'Accord<sup>48</sup>. À cet égard, il convient de noter que le Botswana, le Rwanda et le Zimbabwe ont déjà mis en œuvre plus de 80 % des engagements prévus par l'Accord.

#### D. Intégration et coopération régionales

30. Les efforts visant à promouvoir l'intégration régionale sont essentiels pour remédier à la fragmentation de l'Afrique, un continent qui compte plus de 50 États, 41 monnaies et 1,3 milliard d'habitants. Ils sont particulièrement importants pour les pays en développement sans littoral d'Afrique, qui sont confrontés à de nombreux défis complexes.

<sup>48</sup> OMC, « Indicateur de mise en œuvre », base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges. Disponible sur <https://tfadatabase.org/fr/implementation> (consulté le 13 novembre 2023).

31. La signature à Kigali en 2018 de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est sans aucun doute la réalisation la plus importante du continent ces dernières années dans le domaine de l'intégration régionale<sup>49</sup>. En septembre 2023, 47 pays, dont tous les pays africains en développement sans littoral, à l'exception du Soudan du Sud, avaient déposé leurs instruments de ratification<sup>50</sup>. En février 2023, la CEA avait organisé une réunion en vue d'examiner la manière dont l'Accord et ses protocoles pourraient être mis à profit pour surmonter les défis complexes particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement africains sans littoral et les petits États insulaires en développement.

32. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait avoir un impact positif sur la part du continent dans le PIB mondial, la balance commerciale et la production. Il a été calculé que le commerce intra-africain pourrait être supérieur de 204,5 milliards de dollars en 2045 à ce qu'il serait en l'absence de la Zone de libre-échange continentale africaine (soit une augmentation de 34,6 %), les augmentations les plus importantes se produisant dans les secteurs de l'agroalimentaire, des services, de l'industrie et de l'énergie et d'exploitation minière<sup>51</sup>. En outre, la CEA et la Commission de l'Union africaine mènent actuellement une étude sur l'initiative de l'Union africaine pour stimuler le commerce intra-africain, afin d'évaluer les progrès réalisés à cet égard et les difficultés qui entravent sa mise en œuvre<sup>52</sup>.

33. La CEA, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires ont également facilité la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en aidant une trentaine d'États membres à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre. Dix pays africains en développement sans littoral ont bénéficié du soutien de la CEA, à savoir le Burkina Faso, le Burundi, la République centrafricaine, l'Eswatini, le Malawi, le Niger, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Zambie et le Zimbabwe. La CEA organisera d'ailleurs une conférence à Nairobi au début de 2024 pour encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques par les États qui ont reçu un soutien dans l'élaboration de leurs stratégies de mise en œuvre. La CEA a aussi élaboré un Index des entreprises par pays, qui est un outil complet permettant de recueillir l'avis du secteur privé sur la mise en œuvre de l'Accord. En outre, la CEA évalue actuellement l'impact de la mise en œuvre sur les émissions de gaz à effet de serre en Afrique<sup>53</sup>. Ses conclusions préliminaires indiquent que la mise en œuvre de l'Accord augmenterait considérablement le commerce intra-africain sans entraîner une augmentation significative de la pression sur le climat, et que des efforts devraient être faits pour promouvoir la coordination continentale des mécanismes de tarification du carbone si les pays décident d'établir un marché du carbone unique ou multiple.

34. Avec la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les pays en développement africains sans littoral peuvent espérer bénéficier d'une augmentation des échanges, d'une réduction des coûts commerciaux, d'une amélioration de la compétitivité, d'une augmentation des investissements étrangers et d'une meilleure intégration régionale.

---

<sup>49</sup> CEA, *The AfCFTA: What You Need to Know - Frequently Asked Questions & Answers* (Addis-Abeba, 2023).

<sup>50</sup> Trade Law Centre NPC, «Status of AfCFTA ratification», 6 septembre 2023.

<sup>51</sup> CEA et Centre d'études prospectives et d'informations internationales «Greening the implementation of the African Continental Free Trade Area Agreement» (à paraître).

<sup>52</sup> CEA, «Cadre pour l'intensification du commerce intra-africain, dix ans après : progrès, défis de mise en œuvre et implications pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)» (à paraître).

<sup>53</sup> Ibid.

## E. Transformation structurelle de l'économie

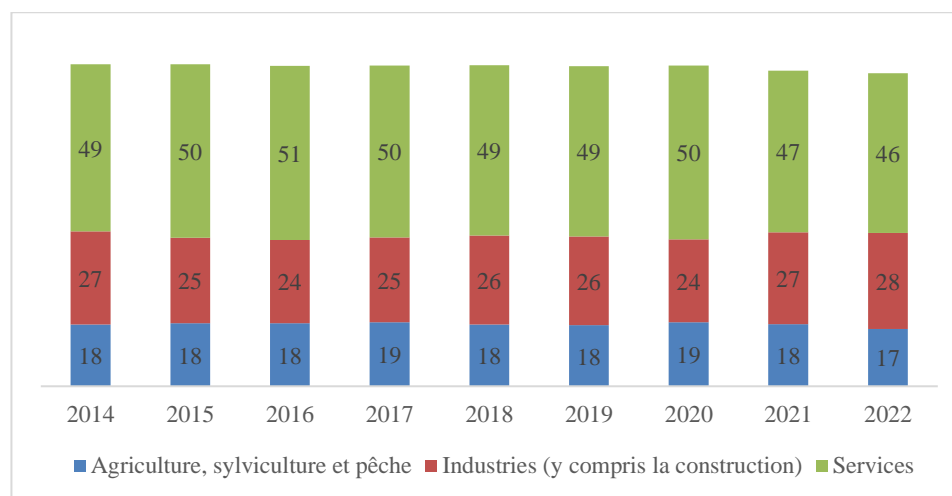
35. Malgré les efforts considérables déployés pour développer leur secteur privé et améliorer leur capacité manufacturière, scientifique, technologique et innovante, les pays africains en développement sans littoral doivent encore relever le défi d'une transformation économique structurelle durable.

36. Comme le montre la figure VI, c'est le secteur des services qui a le plus contribué au PIB africain en 2022, avec 46 %, suivi de l'industrie avec 28 % et de l'agriculture avec 17 %<sup>54</sup>. Dans les pays africains en développement sans littoral, le secteur des services a contribué à hauteur de 44 % du PIB, suivi par l'industrie (26 %) et l'agriculture (21 %) (voir figure VII), ce qui suggère que les économies des pays africains en développement sans littoral sont légèrement plus dépendantes de l'agriculture que celles des autres pays africains. Le secteur des services a beaucoup contribué au PIB du Zimbabwe, du Botswana et du Malawi en 2022, avec respectivement 58 %, 56 % et 55 %. En outre, le seul pays africain en développement sans littoral dans lequel l'industrie, y compris la construction, a contribué davantage au PIB que le secteur des services est le Tchad, où elle a contribué à 49,5 % du PIB en 2022. L'Éthiopie est le seul pays africain sans littoral où l'agriculture, la sylviculture et la pêche contribuent davantage au PIB que les autres secteurs (un total combiné de 38,6 % du PIB en 2022).

Figure VI

### Valeur ajoutée générée dans les pays africains par divers secteurs économiques, 2014-2022

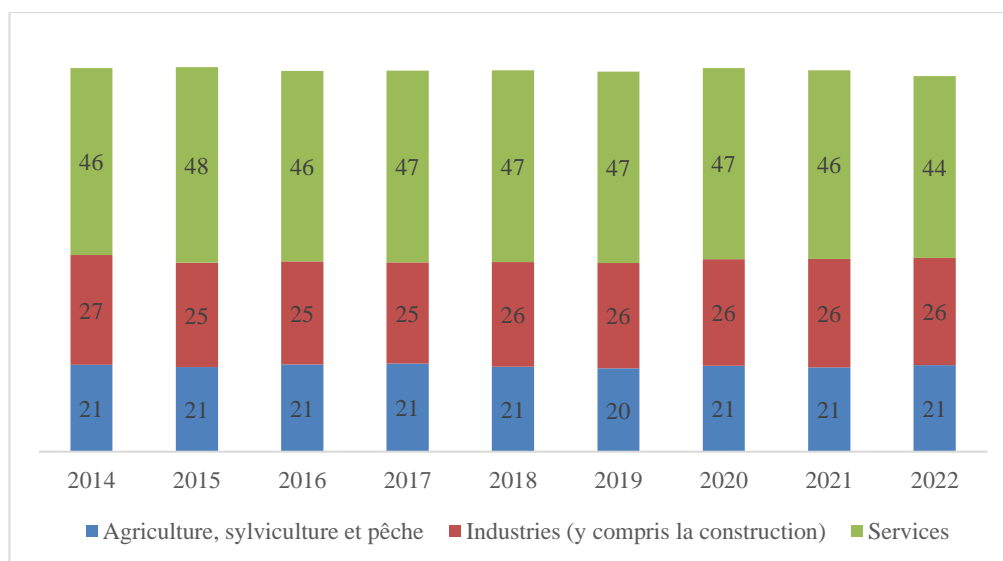
(en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Calculs de la CEA basés sur les données de la Banque mondiale.

<sup>54</sup> Banque mondiale, base de données DataBank. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/> (consulté le 13 novembre 2023).

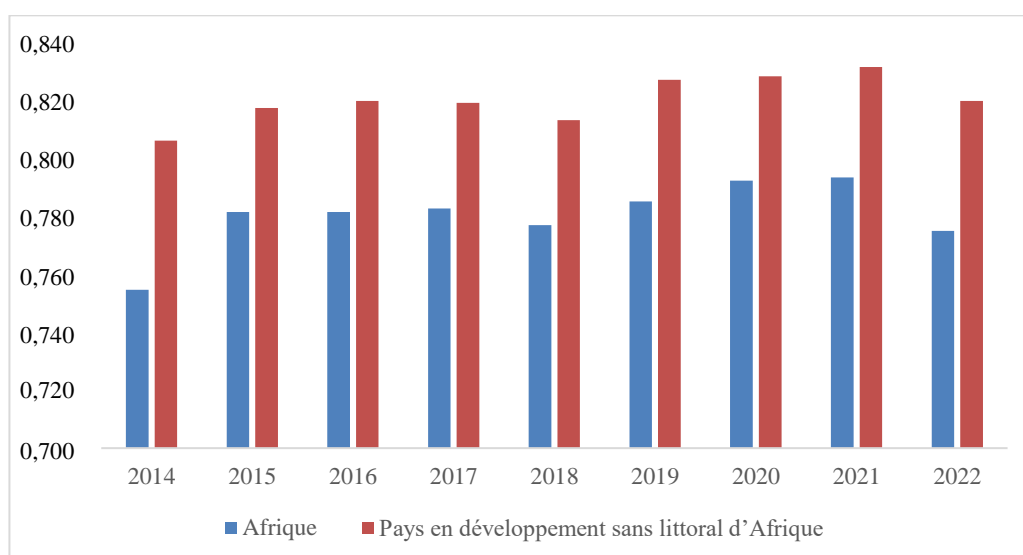
Figure VII  
**Valeur ajoutée générée dans les pays africains en développement sans littoral par divers secteurs économiques, 2014-2022**  
 (en pourcentage du produit intérieur brut)



Source : Calculs de la CEA basés sur les données de la Banque mondiale.

37. L'un des changements économiques les plus importants survenus dans certains pays en développement sans littoral d'Afrique a été l'augmentation de la contribution économique du secteur industriel, y compris la construction. En Éthiopie, par exemple, la contribution au PIB de l'industrie, y compris la construction, est passée de 13,5 % du PIB en 2014 à 22,7 % en 2022, soit une augmentation d'environ 40 %, tandis qu'au Tchad, elle est passée de 39,7 % à 49,5 % au cours de la même période.

Figure VIII  
**Indice de diversification des produits d'exportation, Afrique dans son ensemble et pays en développement sans littoral d'Afrique, 2014-2022**



Source : CEA, sur la base de données de la CNUCED, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/EN/> (consulté le 13 novembre 2023).

Note : Les valeurs de l'indice plus proches de 1 indiquent un plus grand écart par rapport à la moyenne mondiale.



38. Si le Botswana, le Niger, le Rwanda et la Zambie ont fait des progrès dans la diversification de leurs exportations entre 2014 et 2022, la diversité globale des exportations a diminué parmi les pays en développement sans littoral d'Afrique au cours de cette période (voir figure VIII). La République centrafricaine, l'Eswatini et le Rwanda avaient les exportations les plus diversifiées en 2022, tandis que le Botswana, le Lesotho et le Mali avaient les exportations les plus concentrées. La diversification des produits d'exportation est d'une importance vitale pour les pays africains s'ils veulent promouvoir la croissance économique, élargir leur base industrielle, améliorer leurs termes de l'échange avec leurs partenaires commerciaux et renforcer leur résistance aux chocs économiques.

## F. Moyens de mise en œuvre

39. Des ressources financières, techniques et humaines limitées continuent d'entraver les efforts déployés par les pays africains en développement sans littoral pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces défis. En effet, le poids de la dette de nombreuses économies en développement a augmenté rapidement pendant la pandémie, notamment en raison de l'accroissement des dépenses destinées à soutenir les systèmes de santé nationaux et à atténuer les répercussions économiques négatives de la pandémie. À l'avenir, les investissements directs étrangers, l'aide publique au développement et les envois de fonds de l'étranger resteront essentiels pour fournir les ressources indispensables à la promotion du développement dans les pays africains en développement sans littoral.

40. Le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe sont actuellement en situation de surendettement, et le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, l'Éthiopie et le Soudan du Sud présentent un risque élevé de surendettement global. Le Burkina Faso, le Lesotho, le Mali, le Niger, le Rwanda sont pour leur part confrontés à un risque modéré de surendettement global.<sup>55</sup>

41. Comme le montre la figure IX, les flux d'investissements directs étrangers vers l'Afrique ont atteint un niveau record de 79,6 milliards de dollars en 2021. Ce chiffre a toutefois été faussé par une seule transaction financière intra-entreprise en Afrique du Sud<sup>56</sup>. Si l'on exclut cette transaction de l'analyse, on constate que les investissements directs étrangers dans les pays en développement africains enclavés sont restés relativement constants depuis 2014. L'Éthiopie, l'Ouganda et la Zambie ont été les principaux bénéficiaires d'investissements directs étrangers parmi les pays en développement sans littoral d'Afrique entre 2014 et 2022.

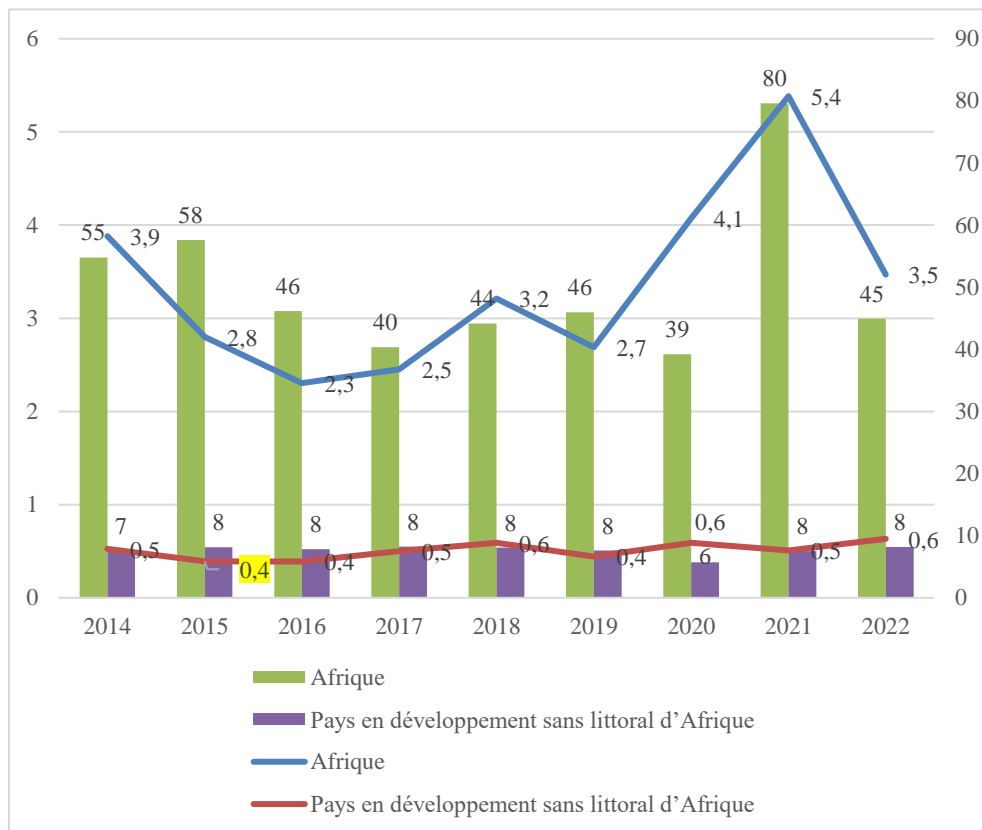
<sup>55</sup> Banque mondiale, «Debt Sustainability Analysis», Debt & Fiscal Risks Toolkit. Disponible à l'adresse : [www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa](http://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa) (consulté le 8 novembre 2023).

<sup>56</sup> CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde 2022, tendances régionales Afrique - Temps forts ». Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [unctad.org/system/files/non-official-documentment/WIR2022-Regional\\_trends\\_Africa\\_en.pdf](http://unctad.org/system/files/non-official-documentment/WIR2022-Regional_trends_Africa_en.pdf).

Figure IX

**Flux d'investissement direct étranger et part de l'investissement direct étranger mondial, Afrique dans son ensemble et pays en développement sans littoral d'Afrique, 2014-2022**

(pourcentage (axe de gauche) et milliards de dollars des États-Unis (axe de droite))



Source : CEA, sur la base de données de la CNUCED, base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html> (consulté le 13 novembre 2023).

42. Entre 2014 et 2021, les pays en développement ont reçu plus de 1 400 milliards de dollars d'aide publique au développement, dont plus d'un tiers (507 milliards de dollars) pour les pays africains. Au cours de la même période, les pays africains en développement sans littoral ont reçu environ 159 milliards de dollars d'aide publique au développement. Parmi les pays africains en développement sans littoral, les principaux bénéficiaires de l'aide publique au développement entre 2014 et 2021 sont l'Éthiopie, le Mali, le Niger, et l'Ouganda et le Soudan du Sud<sup>57</sup>.

43. Contrairement à l'aide directe étrangère et à l'aide publique au développement, les envois de fonds comprennent des transferts d'argent directs de ménage à ménage, ce qui permet aux familles d'avoir un accès immédiat aux fonds. Entre 2014 et 2022, les envois de fonds personnels sont passés de 0,7 à 0,8 % du PIB mondial. En Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, cette contribution était en moyenne trois fois plus élevée et représentait 2,1 % et 2,6 % du PIB africain en 2014 et 2022, respectivement. Les envois de fonds contribuent de manière significative au PIB d'un certain nombre de pays africains en développement sans littoral, dont le Lesotho, le Mali et le Zimbabwe. En 2022, les envois de fonds représentaient respectivement 25,7 %,

<sup>57</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Versements d'aide (APD) vers les pays et régions [CAD2a] », base de données OECDStat. Disponible à l'adresse : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=a199be6c-918f-48b4-a8b3-3868ec229c93&themetreeid=3> (consulté le 15 novembre 2023).

6 % et 11,3 % du PIB de ces pays<sup>58</sup>. Les flux d'envois de fonds vers tous les pays en développement sans littoral d'Afrique, à l'exception du Burundi et de l'Éthiopie, ont augmenté entre 2014 et 2021<sup>59</sup>.

44. La science, la technologie et l'innovation sont essentielles pour promouvoir la transformation structurelle dans les pays africains en développement enclavés. L'Ouganda, le Botswana et le Rwanda, par ordre décroissant, étaient les premiers pays africains en développement sans littoral dans le classement de l'Indice mondial de l'innovation en 2014, et le Zimbabwe a rejoint le Botswana et le Rwanda pour prendre la tête du classement en 2023. Le Botswana est désormais la deuxième économie la plus innovante du continent, tandis que le Rwanda obtient des résultats supérieurs à son niveau de développement et se place en tête du groupe des pays à faible revenu<sup>60</sup>.

## IV. Conclusion et recommandations

45. Les pays africains en développement sans littoral ont fait des efforts et des progrès considérables dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, malgré les nombreuses crises étroitement liées auxquelles ils ont été confrontés entre 2014 et 2023. Toutefois, à l'approche de 2024, ces pays n'ont pas encore atteint un grand nombre des objectifs prescrits dans le Programme d'action. Le manque de ressources financières et humaines est l'un des principaux obstacles à sa pleine mise en œuvre. Pour accélérer le développement des pays africains en développement sans littoral, la CEA devrait continuer à travailler avec les décideurs, le secteur privé, les banques de développement, les entités des Nations Unies et d'autres partenaires concernés pour :

a) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'action pour les pays africains en développement sans littoral, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et sur ses synergies avec le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés ;

b) Collaborer avec les partenaires de financement du développement pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme d'action en faveur des pays africains en développement sans littoral, notamment dans le cadre des efforts déployés par la CEA pour encourager les réformes de l'architecture financière mondiale ;

c) Soutenir les efforts des pays en développement sans littoral d'Afrique en vue de ratifier et de mettre en œuvre les accords internationaux et régionaux, tels que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, et l'Accord sur la facilitation des échanges ;

d) Renforcer son soutien aux membres afin de faciliter leurs efforts pour mettre en place des systèmes de santé résistants afin de promouvoir la santé et la productivité de leurs populations, y compris dans le contexte de l'initiative pharmaceutique ancrée dans l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine ;

<sup>58</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?end=2022&start=1970&view=chart> (consulté le 29 décembre 2023)

<sup>59</sup> Groupe de la Banque mondiale, Personal remittances, received (% of GDP). Disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?end=2022&start=1970&view=chart> (consulté le 13 novembre 2023).

<sup>60</sup> Université de Cornell, INSEAD et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. *L'Indice mondial de l'innovation : The Human Factor in Innovation* (Fontainebleau, Ithaca et Genève, 2014).

e) Collaborer avec les institutions africaines de développement pour catalyser les investissements visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures de transport, d'énergies renouvelables, de TIC, de transformation numérique, d'industrialisation et d'intégration régionale, en vue de favoriser le développement durable en Afrique, de promouvoir une économie circulaire et de renforcer la coordination dans le domaine de la tarification du carbone ;

f) Promouvoir le renforcement des capacités en vue de soutenir les efforts visant à concevoir des projets bancables et à mobiliser des ressources pour le développement des infrastructures de transport dans les pays en développement sans littoral de l'Afrique ;

g) Favoriser la transformation structurelle des économies, en mettant l'accent sur l'ajout de valeur dans les secteurs manufacturier et agricole, en intégrant davantage les pays en développement sans littoral dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, en encourageant la diversification de l'économie et des exportations et en promouvant l'emploi décent dans le secteur structuré.

---